

# L'union libre et le mariage : un bilan des travaux en démographie

Évelyne Lapierre-Adamcyk et Carole Charvet

Volume 28, numéro 1-2, printemps–automne 1999

L'union libre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010257ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010257ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

## Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

## ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

## Citer ce document

Lapierre-Adamcyk, É. & Charvet, C. (1999). L'union libre et le mariage : un bilan des travaux en démographie. *Cahiers québécois de démographie*, 28(1-2), 1–21. <https://doi.org/10.7202/010257ar>

## **L'union libre et le mariage : un bilan des travaux en démographie**

Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Carole CHARVET \*

Le vingtième siècle aura été le témoin de transformations démographiques extraordinaires. Amorcée dès le milieu du XIXe siècle, la transition démographique aura, en moins de 150 ans, presque complété son tour de planète, entraînant avec elle des évolutions sociales et économiques dont il est encore bien difficile d'évaluer la signification et la portée. Sans donner au changement démographique plus d'importance qu'il n'en a, on ne peut s'empêcher d'être émerveillé par la métamorphose des événements qui encadrent la vie humaine et constituent les phénomènes fondamentaux de l'évolution démographique. On a en effet observé un recul sans précédent de la mortalité et une réduction de la fécondité dont l'avènement respectif à des rythmes distincts a enclenché, à l'échelle mondiale, la formidable poussée de croissance qui a culminé dans les années 1950. Le chemin qui mène à la stabilisation des phénomènes démographiques fondamentaux semble à son tour s'associer à des transformations des sociétés, dont les structures devront favoriser ce nouvel équilibre démographique marqué par le prolongement de la vie, une faible fécondité, le vieillissement des populations et des mouvements migratoires d'une ampleur imprévisible (Jackson et Pool, 1994).

Indéniablement, cette deuxième vague de transformations inclut la mise en place des conditions nécessaires au maintien d'une faible fécondité. À cet égard, le monde occidental traverse

---

\* Centre interuniversitaire d'études démographiques (CIED) et Département de démographie, Université de Montréal. LAPIERA@ERE.UMONTREAL.CA. La recherche bibliographique a été réalisée grâce à une subvention de recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

une certaine « révolution » de son système familial, liée aux modifications de son système de reproduction, et on ne peut croire que les autres régions du monde ne vont pas elles aussi se donner de nouvelles structures familiales pour atteindre un régime de faible fécondité nécessaire à leur équilibre démographique. Cette « révolution » comporte plusieurs étapes, certaines mieux connues que d'autres. La baisse des aspirations en matière de fécondité en constitue sans doute le premier jalon, suivie à des rythmes divers par la réduction effective de la taille des familles. Le changement dans les comportements a été grandement facilité par la disponibilité de moyens contraceptifs très efficaces et largement accessibles; de plus, des changements de mentalité à l'égard du recours à la stérilisation contraceptive et à l'avortement permettent dorénavant aux couples de décider, dans la plupart des cas, du nombre d'enfants qu'ils auront et du moment où ces enfants naîtront (Jackson et Pool, 1994). Ce nouveau contexte a fait de la fécondité un phénomène largement dépendant des aptitudes physiologiques et de la durée d'exposition au risque de concevoir, un phénomène qui relève de la liberté des couples (van de Kaa, 1987). Il n'en fallait peut-être pas plus pour que se produise une brisure entre mariage et sexualité, d'autant plus que, d'autres influences se faisant sentir, on observe simultanément presque partout une augmentation du divorce : le mariage, autrefois considéré comme une union permanente, est de plus en plus souvent révoqué lorsque les couples constatent l'échec de leur union (Festy, 1985; Roussel, 1989). Assez rapidement, une autre rupture s'est produite : les barrières sociales qui réservaient l'expression de la sexualité au couple marié s'étant rapidement affaiblies, la vie de couple s'est elle aussi affranchie de l'obligation du mariage. Vers le milieu des années 1970, il n'y avait plus de doute; la cohabitation sans mariage a vu sa popularité augmenter considérablement et les indices mesurant l'importance du mariage légal ont reculé de façon soutenue (Roussel, 1989; Jackson et Poll, 1994; Kiernan, 1996; Toulemon, 1996). Ces événements ont bousculé le paysage familial et, graduellement, on a observé la progression des unions libres, de durée variable, fécondes ou non. Ont suivi une diversification des trajectoires familiales des hommes et des femmes, et une transformation de l'environnement dans lequel les enfants sont élevés. Les séquences qui traditionnellement se suivaient ne se présentent plus dans le même ordre (van de Kaa, 1987). La séquence mariage, corésidence du couple, naissance des en-

fants a cessé d'être la plus fréquente; elle est souvent remplacée par des trajectoires dont le mariage ne fait plus nécessairement partie, où les membres du couple original se quittent et recréent avec de nouveaux conjoints de nouvelles unions, et où certains traversent des périodes plus ou moins longues de monoparentalité. La montée de l'union libre comme mode de formation des couples et des familles constitue certainement l'événement le plus inattendu de cette révolution, que certains auteurs appellent la « seconde transition démographique » (van de Kaa, 1987; Lesthaeghe, 1991; Jackson et Pool, 1994).

Les observateurs s'interrogent donc sur la portée de cette nouvelle tendance. De nombreuses études ont été faites autour de la place qu'occupe désormais l'union libre dans l'univers des familles. Bien entendu, aucune n'est encore parvenue à établir avec certitude la signification de ce phénomène et à prévoir son évolution dans les prochaines décennies; cela semble impossible, étant donné le peu de profondeur historique de ce nouveau comportement. Cependant, les faits s'accumulent et leur analyse apporte un éclairage souvent intéressant et stimulant. Ce numéro double des *Cahiers québécois de démographie* porte d'ailleurs presque uniquement sur ce thème et couvre de multiples dimensions de ce nouveau mode d'union. Avant de présenter les articles qui le composent, il convient de faire un bilan des travaux réalisés en démographie sur le mariage et l'union libre, afin de situer les problématiques retenues. Après un examen des explications théoriques proposées par les démographes, nous passerons en revue les analyses sur la progression de l'union libre, sur la dynamique de la formation et de la dissolution de cette forme d'union, sur le rôle de la conception ou de la naissance d'un enfant dans la formation de l'union ou dans sa transformation en mariage et, finalement, sur les liens de la cohabitation avec le mariage et avec la fécondité.

## **QUELQUES HYPOTHÈSES THÉORIQUES**

Comprendre la signification de la place qu'occupe l'union libre n'est pas une tâche facile : bien que l'ampleur du changement soit marquée, il est encore relativement récent : à peine trois décennies se sont écoulées depuis ses premières manifestations, et elles ne se sont pas produites au même moment dans toutes les sociétés, ni dans tous les groupes sociaux à l'intérieur d'une société particulière. On peut croire aussi que la signification du nouveau comportement se modifie à mesure

que la place qu'il occupe devient plus importante. D'un point de vue théorique, deux grands groupes d'hypothèses tentent d'expliquer pourquoi le mariage ne constitue plus le seul mode socialement reconnu de formation des unions. En premier lieu, selon la théorie micro-économique, l'attrait du mariage résiderait essentiellement dans sa capacité de permettre des échanges complémentaires entre les hommes et les femmes, les premiers constituant le soutien économique de la famille, les secondes offrant leur capacité reproductive et leur travail domestique (Becker, 1981). Les gains mutuels que les conjoints retirent de leur union s'équilibreraient, et la satisfaction des parties assurerait la pérennité de l'union. L'attrait du mariage suppose que cet équilibre existe dans la réalité; en particulier, le marché du travail doit permettre aux hommes de subvenir aux besoins de leur famille, et les coûts d'option du temps consacré aux activités domestiques ne doivent pas être élevés. Dans le contexte récent, deux éléments viennent perturber l'équilibre : d'une part, les femmes, grâce aux progrès de l'éducation, sont attirées par le marché du travail, qui leur offre de bons salaires; elles acquièrent ainsi une indépendance économique et des sources de satisfaction qui entrent en compétition avec celles que leur procure le mariage (Becker, 1981). La perte d'attrait du mariage serait donc en grande partie liée aux changements dans les rôles que les femmes peuvent jouer. D'autre part, les transformations du marché du travail liées aux progrès techniques et à la mondialisation de l'économie modifient les conditions d'emploi des hommes, en particulier des jeunes : soumis au ralentissement du rythme de leur insertion professionnelle, ceux-ci voient diminuer leur capacité de subvenir aux besoins d'une famille éventuelle (Oppenheimer, 1988). Dans ce cas, la perte de popularité du mariage s'expliquerait par les difficultés économiques des hommes, qui hésiteraient à fonder une famille et deviendraient des partenaires moins attirants.

Cette explication théorique, bien que séduisante, n'est cependant pas la seule intéressante. Le point de vue sociologique ou socioculturel représente une deuxième approche. Dans cette perspective, le mariage est une institution dont la société s'est dotée depuis fort longtemps pour assurer sa stabilité. Le mariage légal constituait le point de départ de la famille; il encadrait les comportements sexuels, ceux des femmes surtout, assurant ainsi l'existence d'un milieu où la reproduction se réalisait et où la socialisation des enfants

s'effectuait (Jackson et Pool, 1994). Le mariage, contrat social qui ne pouvait être révoqué sans l'assentiment de l'État, présente toujours, malgré les assouplissements nombreux qui l'ont marqué, un caractère rigide rebutant pour les jeunes hommes et les jeunes femmes qui atteignent l'âge de fonder une famille dans la société contemporaine (Latten, 1984). En effet, depuis de nombreuses décennies, les transformations sociales ont permis la montée de l'individualisme, qui met en cause l'adhésion aux institutions (van de Kaa, 1987). Dans ce contexte, les individus valorisent la possibilité de faire des choix, non pas en fonction des impératifs institutionnels, mais plutôt en fonction de leur seule volonté. Le choix d'un type d'union plus souple, comme l'union libre, relèverait donc de ce mouvement très puissant qui accorde aux individus le pouvoir de faire ce qu'ils veulent, dans ce cas la possibilité de vivre en couple sans que l'engagement soit autorisé par la communauté, et la possibilité de rompre cette union dès que le bonheur n'est plus là, sans demander l'approbation du tribunal (Villeneuve-Gokalp, 1994). Selon cette hypothèse, la montée de l'union libre s'explique par un changement global de la société : la force des institutions s'est réduite, la place des individus est beaucoup plus grande et l'épanouissement personnel peut constituer le critère ultime pour décider de la forme d'union dans laquelle on fondera sa famille.

## **LA PROGRESSION DE L'UNION LIBRE**

Ainsi que nous l'avons souligné, la diffusion de l'union libre comme mode de formation des unions et des familles est un phénomène relativement récent. Il n'existe pas de données systématiques qui permettraient de mesurer son importance dans la plupart des sociétés et de montrer à quel moment elle a commencé à faire partie des choix offerts aux jeunes couples. C'est par le truchement des enquêtes démographiques rétrospectives que la situation est connue, l'union libre échappant presque par définition à la statistique officielle, bien que les recensements en permettent l'observation dans certains pays, par exemple le Canada et la France (Lapierre-Adamcyk et al., 1996). De façon générale, on peut dire, en ce qui concerne les pays occidentaux, que l'union libre s'est diffusée d'abord, dès les années 1960, dans les pays scandinaves. À partir du milieu des années 1970, elle a graduellement pris de l'importance en Europe de l'ouest et dans les pays anglo-saxons : États-Unis,

Canada, Australie et Nouvelle-Zélande (Lapierre-Adamcyk et al., 1997). Depuis, on la retrouve même dans certains pays du sud de l'Europe. La situation semble moins connue en Europe de l'est (Klijzing et Macura, 1997).

La période de formation des unions libres, dont la prise en compte est essentielle à l'analyse de la dynamique de ces unions, est l'un des indicateurs qui reflètent les changements survenus dans la société (Desrosiers et Le Bourdais, 1993). L'analyse du comportement des générations permet aussi de situer à quel moment l'union libre s'est implantée dans une société : les générations les plus anciennes ont opté pour le mariage comme mode de formation des couples, alors que les jeunes cohortes choisissent en majorité l'union consensuelle (Festy, 1985; Burch et Madan, 1986; Thornton, 1988; Rao, 1990; Desrosiers et Le Bourdais, 1993; Toulemon, 1996).

## **LA DYNAMIQUE DE FORMATION DES UNIONS**

La dynamique de formation des unions est l'une des problématiques les plus fréquemment retenues par les démographes. Valable en elle-même, l'identification des facteurs associés au choix de l'union libre ou du mariage permet de comprendre au moins partiellement comment le changement s'effectue dans la société; cette approche permet aussi de vérifier le bien-fondé de certaines hypothèses qui découlent des théories présentées brièvement plus haut. Ces analyses se fondent en général sur des données d'enquêtes et portent sur la première union, le plus souvent celle de la femme, plus récemment celle des hommes. Les facteurs identifiés sont démographiques, socioculturels et socio-économiques.

Outre la génération ou la période de formation des unions, certains comportements démographiques ou familiaux semblent fortement liés au choix de l'union libre ou du mariage comme forme de première union. La conception ou la naissance d'un enfant avant l'union est l'un des facteurs les plus intéressants que l'on trouve dans la littérature. Toutefois, les résultats ne vont pas tous dans le même sens, et les liens varient en fonction des stades de diffusion de l'union libre et en fonction des sociétés. Desrosiers et Le Bourdais (1993) ont montré qu'avant 1990, au Canada, une naissance hors union constituait un frein à la cohabitation; cependant, ce type de naissance au seuil de l'âge adulte favorisait le mariage (voir aussi Rao, 1990). Dumas et Bélanger (1997), dans leur analyse des don-

nées de 1995, constatent au contraire qu'une naissance hors union augmente fortement la probabilité de former une union libre comparativement à un mariage. Par contre, Bennett et al. (1995) montrent qu'aux États-Unis une naissance hors union a un impact négatif sur la probabilité de former une première union. En France, d'après Toulemon (1996), une grossesse accroît très fortement le risque de contracter un mariage, notamment chez les femmes n'ayant jamais vécu en couple comparativement à celles qui cohabitaient; mais le risque de se marier est peu différent selon que la femme a donné ou non naissance à un premier enfant, et ce quel que soit le type de couple considéré.

Quoi qu'il en soit, cette question est l'une de celles qui ont le plus d'importance lorsqu'il s'agit d'évaluer la profondeur du changement social que produit la diffusion de la cohabitation.

La situation de la famille d'origine des jeunes adultes constitue un autre facteur démographique intéressant, qui permet non seulement d'établir un lien entre les caractéristiques des individus et leur choix de l'union libre, mais aussi d'associer ce choix au milieu où ils ont été éduqués et aux valeurs qui y sont véhiculées. Plusieurs études nord-américaines donnent à penser que la probabilité de choisir l'union libre pour former un couple est plus élevée chez les individus dont les parents se sont séparés (Cherlin et al., 1995; Axinn et Thornton, 1996; Le Bourdais et Marcil-Gratton, 1998). En particulier, Axinn et Thornton (1996) ont montré que les mères divorcées étaient plus portées à approuver la cohabitation et à accorder moins de valeur au mariage, et que ces attitudes étaient positivement associées aux attitudes de leurs enfants, notamment en ce qui concerne la formation de la famille.

Le milieu socioculturel est une autre dimension de la vie des individus citée dans la littérature au nombre de celles qui ont probablement une influence sur le choix du mode d'union. L'étude de Rao (1990), par exemple, tend à montrer que le lieu de résidence a un impact sur le choix du type d'union : les résidents des grandes zones métropolitaines seraient plus enclins à retarder un premier mariage que les résidents des petites villes et des zones rurales. Cet auteur, ainsi que d'autres (Landale et Forste, 1991; Dumas et Bélanger, 1997; Lapierre-Adamcyk et al., 1998), s'intéresse également à l'influence de la langue maternelle. Au Canada, il apparaît que les répondants de langue maternelle française choisissent l'union libre beaucoup plus fréquemment que ceux des autres groupes sociolinguistiques.



La religion est un autre élément qui capte l'influence de la culture; « dans la mesure où les religions valorisent les institutions, leurs fidèles sont enclins à suivre leurs préceptes » (Dumas et Bélanger, 1997 : 176). Comme on peut le soupçonner, les religions traditionnelles tendent à favoriser le mariage. Il n'est donc pas surprenant que les personnes qui ne pratiquent aucune religion optent généralement pour l'union libre alors que celles qui fréquentent régulièrement les offices religieux choisissent le mariage comme mode d'entrée en union (Tanfer, 1987; Rao, 1990; Thornton et al., 1992; Dumas et Bélanger, 1997).

Le milieu socioculturel n'est pas la seule composante de la dynamique de la formation des unions; la situation socio-économique joue un rôle tout aussi important et, à ce titre, a suscité l'intérêt des chercheurs. Reconnus comme des indicateurs significatifs du milieu socio-économique et de l'accès à l'indépendance économique et à la liberté de choix qui s'y rattache, le niveau d'éducation et l'activité économique sont des facteurs susceptibles d'être significativement associés aux variations des comportements conjugaux. Ainsi, selon Blom (1994) et Dumas et Bélanger (1997), le fait d'être étudiant est associé à une plus faible probabilité d'être en union, qu'il s'agisse du mariage ou de l'union libre. Dumas et Bélanger (1997) ont également montré que les femmes plus instruites étaient plus susceptibles de cohabiter que de se marier; à leur avis, il s'agit là d'un choix volontaire que font les femmes afin de préserver les avantages que leur procure leur indépendance économique. Cependant, Desrosiers et Le Bourdais (1993) ont constaté que les femmes peu scolarisées avaient une propension plus forte à cohabiter que les femmes comptant 12 ou 13 ans d'études ou ayant fréquenté l'université.

Pour ce qui est de l'activité économique, selon la théorie économique, la participation croissante des femmes au marché du travail a un impact sur la famille en réduisant les gains relatifs qu'elles retirent du mariage (Oppenheimer, 1994). Un peu dans le même sens, Desrosiers et Le Bourdais (1993) et Dumas et Bélanger (1997) ont fait ressortir que les femmes ayant occupé un emploi avant leur union étaient plus susceptibles d'opter pour la cohabitation que celles qui étaient restées sans emploi. À l'aide des données suédoises de 1992, Bracher et Santow (1998) démontrent toutefois de façon particulièrement convaincante que les facteurs économiques, tels la présence sur le marché du travail et le niveau de scolarité,

influencent également les choix conjugaux des hommes et des femmes, écartant ainsi l'hypothèse que le recul du mariage serait essentiellement lié à la nouvelle indépendance économique des femmes.

## **LA DYNAMIQUE DE DISSOLUTION DES UNIONS**

Très rapidement après son apparition comme mode de formation des unions, on a remarqué que l'union libre avait souvent un caractère transitoire et présentait une assez grande instabilité (Burch et Madan, 1986). Or, Landale et Forste (1991) sont d'avis que le cadre théorique utilisé pour expliquer la dissolution du mariage serait également valide dans le cas de l'union libre; il s'agirait en fait d'un ensemble de facteurs également liés à la formation des unions, à savoir les ressources socio-économiques de la famille d'origine et les activités jusqu'au seuil de l'âge adulte. Les facteurs qui contribuent à la stabilité des unions libres seraient donc assez proches de ceux qui interviennent dans la formation des unions.

Parmi les facteurs fréquemment mentionnés dans les études sur la dissolution des mariages, l'âge au début de l'union et la période de formation de celle-ci auraient un impact sur son devenir. On retrouve ces facteurs dans les études consacrées à l'union libre. Divers auteurs associent la courte durée de l'union à un âge très jeune au moment de la mise en couple, attirant l'attention sur l'influence du manque d'information relative aux caractéristiques du partenaire et sur les probabilités plus élevées de divergences d'idéaux à l'intérieur du couple en pareil cas (Becker, 1981). Il semble d'ailleurs qu'un âge plus élevé au début de la cohabitation entraîne une plus faible probabilité de dissolution de l'union (Léridon, 1990; Desrosiers et Le Bourdais, 1993; Lindgren, 1995; Wu et Balakrishnan, 1995; Le Bourdais et Neill, 1998). Par ailleurs, Burch et Madan (1986) ont remarqué que les promotions d'unions libres les plus anciennes étaient plus stables que les plus récentes. La durée de la cohabitation décroîtrait donc avec les générations (Wu et Balakrishnan, 1995). Ces résultats devront être revus à la lumière de l'évolution récente, surtout dans les sociétés où l'union libre devient le mode prédominant de formation des unions. Finalement, la différence d'âge entre les conjoints pourrait aussi affecter dans un sens ou dans l'autre la stabilité de l'union (Wu et Balakrishnan, 1995).

D'autre part, il paraît clair que la présence d'enfants dans le couple est généralement favorable à la stabilité de l'union. La théorie économique met l'accent sur l'investissement spécifique que représentent les enfants dans la vie conjugale et sur leur valeur moindre, par définition, dans le cadre d'une séparation (Wu, 1995). La théorie sociologique, de son côté, attire l'attention sur le rôle des enfants dans la division sexuelle du travail au sein de la famille, faisant valoir qu'ils sont générateurs de solidarité conjugale. Selon ces deux cadres théoriques, la présence d'enfants a un effet positif sur le succès de l'union et pourrait donc accroître la stabilité des cohabitations. Dans cet ordre d'idées, Desrosiers et Le Bourdais (1993) et Wu et Balakrishnan (1995) ont constaté qu'au Canada la présence d'enfants à l'intérieur de l'union diminuait la probabilité de dissolution de celle-ci. Par ailleurs, Wu (1995) a montré que ce n'étaient pas le nombre, l'âge et le sexe des enfants qui avaient un impact négatif sur le risque de dissolution, mais plutôt leur présence. Par contre, une naissance hors union fragiliserait la cohabitation dans la mesure où elle est issue d'un seul des partenaires et concerne une relation antérieure. Ainsi, elle serait source de tensions et de conflits dans l'union en cours (Wu et Balakrishnan, 1995).

Au nombre des facteurs socioculturels, la religion et la région de résidence ont été citées comme ayant une influence sur la stabilité de la cohabitation. Or, si la religion est un facteur de stabilité important dans le cas du mariage (Lehrer et Chiswick, 1993), il apparaît que les personnes qui choisissent la cohabitation comme mode d'entrée en union sont les moins pratiquantes (Dumas et Bélanger, 1997). Dans ces conditions, on ne s'étonne pas que la religion n'ait pas d'effet significatif sur la dissolution de la cohabitation (Wu et Balakrishnan, 1995). Quant à la région de résidence, dans un pays comme le Canada, elle sert généralement à prendre en compte le comportement particulier de certains groupes sociaux. Ainsi, Wu et Balakrishnan (1995) ont montré qu'au Québec la cohabitation était plus stable et plus acceptable socialement que dans le reste du Canada.

Enfin, le milieu socio-économique est associé à la stabilité des unions. Pour Becker (1974), l'éducation devrait accroître cette stabilité dans la mesure où deux personnes qualifiées retiennent plus de gains du mariage qui les unit. Il ressort cependant de certaines études que les femmes qui ont terminé leurs études secondaires ont de plus faibles probabilités de connaître

une rupture d'union (Desrosiers et Le Bourdais, 1993; Le Bourdais et Neill, 1998). Le travail de la femme est une autre dimension mentionnée dans la littérature comme susceptible d'influer sur la stabilité du couple. Cependant, l'expérience de la femme sur le marché du travail ne semble avoir qu'un faible impact sur la dissolution de l'union (Le Bourdais et Neill, 1998).

## **LIENS ENTRE MARIAGE ET COHABITATION**

La baisse de la nuptialité parallèle à l'accroissement de la cohabitation met en lumière un certain nombre de questions en ce qui concerne l'influence éventuelle de la cohabitation sur le mariage et la stabilité des unions. Est-ce que le mariage comme mode de formation du couple a été remplacé par la cohabitation ? Ces deux formes d'union sont-elles équivalentes ? L'augmentation de la cohabitation a-t-elle favorisé la progression du divorce ? Les couples de cohabitants sont-ils plus instables que les couples qui se sont formés par un mariage ? Le mariage est-il plus fragile lorsqu'il a été précédé par une union libre ? La littérature apporte quelques éléments de réponse à ces questions.

Pour un certain nombre d'auteurs (Bumpass et al., 1989; Villeneuve-Gokalp, 1990), jusque dans les années 1980, la baisse de la proportion des personnes mariées parmi les jeunes adultes a été compensée par l'augmentation de la proportion des personnes ayant déjà cohabité. L'âge moyen à la première union ne serait pas devenu plus tardif, mais cette première union aurait été vécue à l'extérieur du mariage (Bumpass et al., 1989). À bien des égards, les couples de cohabitants ressemblent aux couples mariés puisqu'ils partagent le logement, la nourriture et l'intimité sexuelle (Rindfuss et Vanden Heuvel, 1990). Il est également approprié de les associer aux célibataires, puisque leurs aspirations en matière de fécondité, leurs activités extraconjugales et leur taux d'accès à la propriété ressemblent à ceux des célibataires (*ibid.*). Par ailleurs, la plupart des cohabitants considèrent leur union comme un prélude au mariage. Pour Bumpass et al. (1989), ainsi que pour Brown et Booth (1996), la relation dans laquelle les cohabitants sont engagés est qualitativement similaire au mariage. Ces deux types d'union sont par ailleurs influencés de la même manière par les unions précédentes et par la présence d'enfants. C'est ce qui fait dire à Bumpass et al. (1989) que la cohabitation est un statut familial où les niveaux de certitude quant à la survie de la relation sont simplement plus faibles que dans le mariage.

D'autres études ont testé le lien entre la cohabitation et le divorce. Pour Sweet et Bumpass (1990), la croissance des taux de cohabitation pourrait réduire le taux de divorce au niveau agrégé : si la cohabitation est perçue comme un mariage à l'essai par les personnes qui la choisissent, alors il se peut qu'elle exerce un effet de sélection, faisant échouer les unions mal assorties avant qu'elles ne débouchent sur le mariage. Dans ces conditions, le taux de rupture des mariages pourrait se révéler plus bas qu'il ne l'aurait été sans l'augmentation de la cohabitation. La faible croissance du taux de divorce observée aux États-Unis au début des années 1980 peut ainsi s'expliquer par la progression de la cohabitation plutôt que par celle du « familialisme » ou par le renforcement de l'engagement des couples envers le mariage.

Au plan individuel, la cohabitation a-t-elle un impact sur la rupture d'une union ultérieure ? Pour Axinn et Thornton (1992), les gens qui ont cohabité s'engagent moins résolument dans le mariage et approuvent plus facilement le divorce. L'union consensuelle étant considérée comme un mariage à l'essai, elle attire probablement des personnes qui, en moyenne, admettent plus facilement la rupture d'une union. Il s'ensuit que les gens qui ont cohabité avant de se marier perçoivent le divorce comme une solution acceptable devant l'échec éventuel de leur mariage; par conséquent, les probabilités de divorce ultérieur devraient être plus élevées dans leur cas que dans celui des personnes qui n'ont pas cohabité. Si donc il est possible que les cohabitants attachent moins d'importance au mariage (Thomson et Colella, 1991; Axinn et Thornton, 1992), il semble aussi que la cohabitation exerce un effet de sélection propice à la stabilité conjugale ultérieure (Axinn et Thornton, 1992; Hall et Zhao, 1995). Cependant, pour que l'on puisse être tout à fait formel sur ce point, Hall et Zhao (1995) suggèrent aux chercheurs d'utiliser des indicateurs supplémentaires — attitudes, valeurs, modes de vie — afin de mesurer cet effet sur les cohabitants.

## **LIENS ENTRE LA COHABITATION ET LA FÉCONDITÉ**

Sur le lien entre cohabitation et fécondité, la littérature fait ressortir un certain nombre de points. D'abord, l'augmentation du nombre de naissances hors mariage semble être étroitement liée à la progression de la cohabitation (Lelièvre, 1994; Kiernan, 1996; Le Bourdais et Neill, 1999). Ces naissances peuvent

représenter une part importante du taux global de fécondité. Ainsi, en 1990, plus d'une naissance sur deux a eu lieu en dehors du mariage en Islande et en Suède (Kiernan, 1996).

Le comportement reproductif des femmes cohabitantes est-il différent de celui des femmes mariées ou des femmes qui n'ont jamais cohabité ? Aux États-Unis comme en France, les femmes qui vivent en union libre ont leurs enfants plus tardivement que celles qui sont mariées (Manning, 1995; Toulemon, 1996). Manning (1995) est d'avis que le temps de la cohabitation ne correspond pas, dans la vie des femmes, à celui de fonder une famille. Cependant, il peut exister des différences entre les groupes ethniques en ce qui concerne la fécondité hors mariage : aux États-Unis, les femmes blanches sont moins susceptibles de concevoir leur premier enfant dans un tel cadre que les femmes afro-américaines ou portoricaines (Manning et Landale, 1996). Plusieurs études donnent également à penser que, chez les femmes qui conçoivent hors mariage, la probabilité d'une première naissance hors mariage est plus élevée chez les célibataires qui cohabitent que chez celles qui vivent seules, les secondes ayant une forte propension à légitimer leur enfant par un mariage précipité (Toulemon, 1996; Manning et Landale, 1996).

La littérature met aussi en évidence le rôle que joue une naissance dans la transition vers le mariage d'un couple en union libre. Selon Desrosiers et Le Bourdais (1993), au Canada, une première naissance, qu'elle se produise avant ou après le début de l'union libre, ne favoriserait pas le mariage; à leur avis, cet état de fait reflète « l'effritement des liens entre mariage et fécondité » (p. 209). L'étude de Toulemon (1996) confirme ces résultats pour la France. Cependant, une étude américaine (Manning et Landale, 1996) montre que les femmes cohabitantes qui deviennent enceintes sont plus susceptibles de transformer leur union en mariage si elles sont blanches que si elles sont afro-américaines ou portoricaines. Il semble donc que le choix de transformer une union libre en mariage à cause de l'arrivée d'un enfant soit très variable d'un pays à l'autre et exprime les attitudes et les valeurs propres d'une société ou d'un groupe culturel à l'égard des nouvelles formes familiales.

En bref, la littérature sur l'union libre apporte de nombreux résultats fondés sur l'observation empirique. Malgré la courte expérience historique que nous avons de ce phénomène, des tendances commencent à se dégager. Par exemple, la dynamique du choix de l'union libre et celle du choix du mariage

semblent relever de facteurs tantôt communs aux deux formes d'union, tantôt spécifiques à l'une ou à l'autre. Toutefois, ces différences ou ces ressemblances ne sont peut-être dues qu'au stade de développement de l'union libre dans les groupes sociaux ou les sociétés. Le bref bilan des connaissances présenté ici permet de détecter un certain nombre de dimensions de la conjugalité au sujet desquelles peu de travaux existent. L'absence de mesure systématique de l'ampleur du phénomène de l'union libre à travers le temps et l'espace compte parmi les aspects qui justifieraient un effort de recherche particulier, de même que les divers effets de l'union libre : sur la pérennité du mariage et la fécondité; sur la nature de la relation entre les conjoints, la relation parents-enfants et le système de filiation; sur la nature de l'engagement des partenaires, le partage des responsabilités financières et des ressources matérielles au sein du couple, la division des tâches domestiques, la fidélité des conjoints et, finalement, la prise en charge des enfants.

## **CONTENU DE CE CAHIER SUR L'UNION LIBRE**

Nous souhaitons que ce *Cahier* s'attaque à ces questions. On verra, à la réponse apportée par les auteurs à notre invitation, que les travaux qu'ils poursuivent contribuent à l'augmentation de nos connaissances sur l'union libre, mais qu'il est encore trop tôt pour dégager des interprétations globales de la signification de ce phénomène. Les huit textes de la section thématique couvrent plusieurs dimensions; ils vont de la réflexion théorique et méthodologique à la description détaillée de l'ampleur du phénomène en Europe, en passant par une analyse de la situation en Amérique latine en Afrique, au Québec et au Canada.

Le *Cahier* s'ouvre sur une réflexion de Thomas K. Burch et de Danièle Bélanger intitulée « L'étude des unions en démographie : des catégories aux processus ». Sans proposer de solution définitive, les auteurs déplorent la lenteur avec laquelle démographes et statisticiens réagissent à l'évolution de la conjugalité et à sa diversité à travers les sociétés et les cultures, les pressant d'inventer des concepts, des méthodes et, éventuellement, des théories qui rendraient compte de la multiplicité des comportements humains en matière de formation des couples et des familles. Ils favorisent une approche qualitative axée sur l'observation et l'analyse des « processus » et de la

signification, que l'analyse quantitative traditionnelle tend à négliger. Cette dernière forme d'analyse ne devrait pas être abandonnée, mais il faudrait l'enrichir, en particulier par la prise en compte des multiples facettes des réalités conjugales, grâce à l'intégration des techniques de l'analyse factorielle dans l'arsenal des méthodes d'analyse multidimensionnelle dont la démographie ne tire pas toujours pleinement parti. Les démographes voudront-ils aller dans cette direction ? Les difficultés d'interprétation que posent les résultats obtenus par ces méthodes soulèvent en tout cas un très grand défi. Burch et Bélanger souhaitent un véritable renouvellement de la pensée scientifique pour que des progrès puissent se manifester.

Les trois textes qui suivent illustrent, chacun à sa façon, la complexité de la tâche des observateurs qui cherchent à comprendre la signification de l'union libre dans la conjugalité contemporaine. Julieta Quilodrán nous emmène en Amérique latine, où l'union libre est loin de constituer un phénomène nouveau, bien que son visage et son importance varient de façon considérable selon les pays et à travers le temps. L'auteure situe notamment l'union libre dans le contexte historique des sociétés coloniales, où sa présence résulterait de l'échec du conquérant européen à imposer la religion catholique et son modèle de mariage. Après un tour d'horizon plus vaste, Quilodrán approfondit le cas du Mexique pour illustrer la place de l'union libre par rapport au mariage légal dans les sociétés latino-américaines actuelles.

Marie-Paule Thiriat traite de « l'union libre en Afrique subsaharienne ». Après avoir consacré une présentation nuancée à la conception africaine traditionnelle du mariage et à la place de « l'union libre » dans cette région du monde, elle analyse l'évolution des procédures d'entrée en union et des formes d'union au Togo en lien avec les caractéristiques des femmes qui entrent dans les divers types d'union. Dans ce pays, où subsistent des modèles comme la polygamie et les unions sans corésidence, apparaissent de nouvelles « logiques matrimoniales » qui peuvent être génératrices d'autonomie, mais aussi de dépendance et d'insécurité pour les femmes.

Nicole Malpas, dans un article intitulé « Les couples européens : qui sont-ils ? », présente ensuite une description bien documentée de la variation de la fréquence de l'union libre dans les pays de la Communauté européenne. Elle fait ressortir les particularités liées à l'état matrimonial des conjoints : non seulement les comportements sont-ils présentés, mais on



découvre dans ce texte les opinions des Européens à l'égard des facteurs associés à la réussite d'une vie de couple; on y trouve aussi leur perception de l'union libre comme mode d'union socialement acceptable et de l'égalité sociale des couples, quel que soit leur mode d'union et leur composition sexuelle.

Ces trois textes, par leur vaste couverture géographique, apportent une contribution fort intéressante à la mesure de l'ampleur du phénomène de l'union libre, tout en le situant sous l'éclairage de contextes socioculturels diversifiés.

Les deux textes suivants portent sur la dynamique de la formation des unions. Celui de Laurence Charton, sous le titre « De l'union légalisée à la *naissance* légalisée : évolution du lien entre mariage et premier enfant en Suisse », examine de façon particulière le rôle de l'union libre comme contexte entourant la conception d'un enfant et comme période de transition vers le mariage. L'auteure constate que les conceptions hors mariage sont dorénavant le fait de jeunes femmes en union libre dont le projet de fécondité correspond à un projet de couple qui se réalise le plus souvent à l'intérieur du mariage, les naissances hors mariage demeurant en Suisse très rares. Le texte d'Alain Bélanger et de Pierre Turcotte a pour objet « l'influence des caractéristiques sociodémographiques sur le début de la vie conjugale des Québécoises ». En plus d'examiner l'effet de facteurs démographiques comme l'arrivée d'un enfant, cette analyse tente de vérifier l'hypothèse de l'influence négative de l'indépendance économique des femmes sur leur propension au mariage; les résultats montrent que cette hypothèse serait en partie confirmée pour les Québécoises nées avant 1951. Par contre, pour celles des générations plus récentes, l'entrée massive sur le marché du travail ne constituerait pas une entrave à la formation de la première union; elle favoriserait cependant l'expression de leur liberté quant au mode d'union qu'elles choisissent. Ces deux textes apportent des nouveaux matériaux pour étayer la réflexion sur la signification de l'union libre dans les transformations de la conjugalité.

Les deux derniers textes consacrés à l'union libre portent également sur le Québec. Ils couvrent deux dimensions peu abordées dans la littérature. Sous le titre « Vivre en couple pour la première fois : la signification du choix de l'union libre au Québec et en Ontario », Évelyne Lapierre-Adamcyk, Céline Le Bourdais et Nicole Marcil-Gratton analysent certaines attitudes et perceptions à l'égard du mariage, de l'enfant et de la vie professionnelle comme source de satisfaction personnelle, et

tentent d'en tirer des indications quant à la signification de l'union libre; il apparaît que les jeunes couples qui choisissent l'union libre ont plus souvent que ceux qui se marient des attitudes qui vont dans le sens d'une redéfinition de l'union conjugale. Enfin, le texte de Christianne Dubreuil, intitulé « L'union de fait au Québec : inexistence dans le Code civil », présente le cadre juridique dans lequel se situent respectivement le mariage et l'union libre au Québec et décrit les droits et les obligations qui en découlent pour les conjoints. Les contrastes qui s'en dégagent montrent de façon très percutante non seulement l'intérêt, mais la nécessité de prendre la dimension juridique en compte dans toute réflexion sur la signification de l'union libre. La mise en évidence du vide juridique qui subsiste dans le Code civil à l'égard des couples en union libre provoque une interrogation stimulante sur les liens entre le droit et les comportements des citoyens ainsi que sur le fossé qui peut exister entre les perceptions des couples et les droits réels dont ils peuvent se prévaloir.

De nombreuses questions restent dans l'ombre, mais les textes que l'on trouve ici contribuent à enrichir notre connaissance sur la place qu'occupe l'union libre à la fin des années 1990 et sur la grande variété des modèles culturels en matière d'unions conjugales.

\*\*\*

Ce volume des *Cahiers québécois de démographie* est complété par trois articles hors thème. « Conjoncture démographique des Innus du Québec, 1973 à 1993 », de Solanges Hudon, présente les principaux indices démographiques de l'un des onze peuples autochtones qui vivent au Québec, en les comparant à ceux de la population québécoise. « La législation canadienne sur l'immigration et les stratégies des immigrants clandestins », de Cremilde Raposo, décrit la manière dont les « illégaux » se débrouillent pour parvenir à s'établir au Canada en s'ajustant aux mesures législatives mises en œuvre depuis les années 1970 et illustre leur expérience à l'aide d'extraits d'entrevue. Finalement, « Vieillissement démographique et participation des personnes âgées au financement des dépenses de santé et des dépenses sociales », de Madeleine Rochon, présente un examen détaillé de l'apport des personnes âgées aux revenus gouvernementaux, de l'évolution de leur contribution à

l'horizon 2041 et des facteurs qui devraient en influencer l'ampleur.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AXINN, William G., et Arland G. THORNTON. 1992. « The relationship between cohabitation and divorce: Selectivity or causal influence? », *Demography*, 29, 3 : 357-374.
- BECKER, Gary S. 1974. « A theory of marriage: Part II », *Journal of Political Economy*, 82, 2 : S11-S26.
- BECKER, Gary S. 1981. *A Treatise on the Family*. Cambridge, Harvard University Press, 424 p.
- BENNETT, Neil G., David E. BLOOM et Cynthia K. MILLER. 1995. « The influence of nonmarital childbearing on the formulation of first marriages », *Demography*, 32, 1 : 47-62.
- BLOM, Svein. 1994. « Marriage and cohabitation in a changing society: Experience of Norwegian men and women born in 1945 and 1960 », *European Journal of Population*, 10, 2 : 143-173.
- BRACHER, Michael, et Gigi SANTOW. 1998. « Economic independence and union formation in Sweden », *Population Studies*, 52, 3 : 275-294.
- BROWN, Susan L., et Alan BOOTH. 1996. « Cohabitation versus marriage: A comparison of relationship quality », *Journal of Marriage and the Family*, 58, 3 : 668-678.
- BUMPASS, Larry L., James A. SWEET et Andrew CHERLIN. 1989. *The Role of Cohabitation in Declining Rates of Marriage*. Madison, University of Wisconsin, NSFH Working Paper No. 5.
- BURCH, Thomas K., et Ashok K. MADAN. 1986. *Formation et rupture d'unions : résultats de l'enquête sur la famille de 1984*. Ottawa, Statistique Canada, 34 p.
- CHERLIN, Andrew, Kathleen E. KIERNAN et P. Lindsay CHASE-LANSDALE. 1995. « Parental divorce in childhood and demographic outcomes in young adulthood », *Demography*, 32, 3 : 299-318.
- DESROSIERS, Hélène, et Céline LE BOURDAIS. 1993. « Les unions libres chez les femmes canadiennes. Étude des processus de formation et de dissolution », dans Dennis D. CORDELL et al., éd. *Population, reproduction, sociétés.: Perspectives et enjeux de démographie sociale*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal : 197-213.
- DUMAS, Jean, et Alain BÉLANGER. 1997. *Rapport sur l'état de la population du Canada 1996*. Ottawa, Statistique Canada, 186 p.
- FESTY, Patrick. 1985. « Évolution contemporaine du mode de formation des familles en Europe occidentale », *European Journal of Population*, 1, 2/3 : 179-205.

- HALL, David H., et John Z. ZHAO. 1995. « Cohabitation and divorce in Canada : Testing the selectivity hypothesis », *Journal of Marriage and the Family*, 57, 2 : 421-427.
- JACKSON, Nathalie O., et Ian POOL. 1994. *Fertility and Family Formation in the "Second Demographic Transition": New Zeland Patterns and Trends*. Hamilton, New Zeland Institute of Social Research and Development, 192 p.
- KIERNAN, Kathleen E. 1996. « Patternship behaviour in Europe: Recent trends and issues », dans D. COLEMAN. *Europe's Population in the 1990s*. Oxford, Oxford University Press : 62-91.
- KLIJZING, E., et M. MACURA. 1997. « Cohabitation and extra-marital childbearing: Early FFS evidence », dans Union internationale pour l'étude scientifique de la population. *Actes du Congrès international de la population*, Pékin, 1997 : 885-902.
- LANDALE, Nancy S., et Renata FORSTE. 1991. « Patterns of entry into cohabitation and marriage among mainland Puerto Rican women », *Demography*, 25, 4 : 587-607.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, Ian POOL et A. DHARMALINGAM. 1997. *New Forms of Reproductive and Family Behaviour in the Neo-Europes: Findings from the "European Fertility and Family Survey" on Canada and New Zeland*. Communication présentée à la XXIIIe Conférence de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Pékin.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, Nicole MARCIL-GRATTON et Céline LE BOURDAIS. 1996. « Familles d'aujourd'hui : forces et faiblesses de la statistique officielle », dans Séminaire international d'Aranjuez. *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*. Paris, AIDELF/PUF : 77-85.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, Nicole MARCIL-GRATTON et Céline LE BOURDAIS. 1998. *Transcender les frontières et en créer de nouvelles : l'étonnante diffusion des nouveaux modes de formation des familles au Canada*. Communication présentée au Colloque international de La Rochelle, Association internationale des démographes de langue française (à paraître).
- LATTEN, Jan J. 1984. « Marriage and cohabitation among young people: Young people's plans regarding marriage and cohabitation and some related attitudes », dans Hein G. MOORS, Robert L. CLIQUET, Gilbert DOOGHE et Dirk J. van de KAA, éd. *Population and Family in the Low Countries IV*. Voorburg/Brussels, Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute and the Population and Family Study Centre : 1-22.
- LE BOURDAIS, Céline, et Ghyslaine NEILL. 1998. *Are Mom and Dad Married? And Does it Matter for the Future of the Family?* Communication présentée au Congrès annuel de la Population Association of America, Chicago.

- LE BOURDAIS, Céline, et Ghyslaine NEILL. 1999. *Does Childbearing Still Lead to Marriage in Canada?* Communication présentée au Congrès annuel de la Population Association of America, New York.
- LE BOURDAIS, Céline, et Nicole MARCIL-GRATTON. 1998. « Incidence de la rupture d'union des parents durant l'enfance sur le comportement démographique des jeunes adultes », dans M. CORAK, dir. *Les Marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*. Ottawa, Statistique Canada et Développement des ressources humaines : 99-114.
- LEHRER, Evelyn L., et Carmel U. CHISWICK. 1993. « Religion as a determinant of marital stability », *Demography*, 30, 3 : 385-404.
- LELIÈVRE, Éva. 1994. « Formation des couples et fécondité hors mariage en Grande-Bretagne. Divergences et similitudes avec la situation française », *Population*, 49, 1 : 61-90.
- LÉRIDON, Henri. 1990. « Cohabitation, mariage, separation: An analysis of life histories of French cohorts from 1968 to 1985 », *Population Studies*, 44, 1 : 127-144.
- LESTHAEGHE, R. 1991. *The Second Demographic Transition in Western Countries: An Interpretation*. Bruxelles, Vrijet Universiteit Brussel, IPD Working Paper, 14 p.
- LINDGREN, Jarl. 1995. « Family formation and structure in Finland », dans *Yearbook of Population Research in Finland XXXII 1994-1995*. Helsinki, The Population Research Institute : 5-18.
- MANNING, Wendy D. 1995. « Cohabitation, marriage, and entry into motherhood », *Journal of Marriage and the Family*, 57, 1 : 191-200.
- MANNING, Wendy D., et Nancy S. LANDALE. 1996. « Racial and ethnic differences in the role of cohabitation in premarital child-bearing », *Journal of Marriage and the Family*, 58, 1 : 63-77.
- OPPENHEIMER, Valerie K. 1988. « A theory of marriage timing », *American Journal of Sociology*, 94, 3 : 563-591.
- OPPENHEIMER, Valerie K. 1994. « Women's rising employment and the future of the family in industrial societies », *Population and Development Review*, 14, 1 : 1-45.
- RAO, K. Vaninadha. 1990. « Marriage risks, cohabitation and premarital births in Canada », *European Journal of Population*, 6 : 24-49.
- RINDFUSS, Ronald R., et Audrey VANDEN HEUVEL. 1990. « Cohabitation: A precursor to marriage or an alternative to being single? », *Population and Development Review*, 16, 4 : 703-726.
- ROUSSEL, Louis. 1989. « Le séisme démographique des vingt dernières années dans les pays industriels : sa signification sociologique », dans Jacques LÉGARÉ, T. K. BALAKRISHNAN et Roderic P. BEAUJOT. *Crise de la famille : crise démographique*. Ottawa, The Royal Society of Canada : 399-416.

- SWEET, James A., et Larry L. BUMPASS. 1990. *Religious Differentials in Marriage Behavior and Attitudes*. Madison, University of Wisconsin, NSFH Working Paper No. 15, 40 p.
- TANFER, Koray. 1987. « Patterns of premarital cohabitation among never-married women in the United States », *Journal of Marriage and the Family*, 49, 3 : 483-497.
- THOMSON, Elizabeth, et Ugo COLELLA. 1991. *Cohabitation and Marital Stability: Quality or Commitment?* Madison, University of Wisconsin, NSFH Working Paper No. 23.
- THORNTON, Arland. 1988. « Cohabitation and marriage in the 1980s », *Demography*, 25, 4 : 497-508.
- THORNTON, Arland, William G. AXINN et Daniel H. HILL. 1992. « Reciprocal effects of religiosity, cohabitation, and marriage », *American Journal of Sociology*, 98, 3 : 628-651.
- TOULEMON, Laurent. 1986. « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, 51, 3 : 675-716.
- VAN DE KAA, Dirk J. 1987. *Europe's Second Demographic Transition*. Population Bulletin, 42, 1, 59 p.
- VILLENEUVE-GOKALP, Catherine. 1990. « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, 49, 2 : 265-297.
- VILLENEUVE-GOKALP, Catherine. 1994. « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », dans Henri LÉRIDON et Catherine VILLENEUVE-GOKALP. *Constance et inconstance de la famille*. Paris, PUF/INED : 55-86.
- WU, Zheng. 1995. « The stability of the cohabitation relationship: The role of children », *Journal of Marriage and the Family*, 57, 1 : 231-236.
- WU, Zheng, et T. R. BALAKRISHNAN. 1995. « Dissolution of premarital cohabitation in Canada », *Demography*, 32, 4 : 521-532.